AWBB Groupe des Parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon.

PV n°5 Séance du 04.11.2013.

 $Pr\'esents: Mrs.\ Culot,\ Deneve,\ Dujardin,\ Lamy,\ Loozen\ ,\ Mespouille,\ Muylaert,\ Vancabeke,$

Van Wallendael.

Invités: Mrs. Delchef (pdt.AWBB), Flament (CdA-AWBB), Monsieur O (pdt.CP-BBw).

Mr Dujardin, président, accueille Mr Muylaert F., nouveau membre coopté. Il l'informe des conditions de son mandat ainsi que des modalités de sa future élection (PA 30).

Il rappelle à tous le rôle d'un Parlementaire (PA 47).

1. Finalisation du procès-verbal n° 4 séance du 07.10.2013.

Ce rapport sera approuvé lors de notre prochaine réunion.

2. Correspondance.

2.1. La correspondance est parcourue.

3. Tour de la province.

3.1. Affiliation à plusieurs clubs.

Rappel des faits. (courrier BC Royal IV Brussels 1423).

Echange de vue concernant la procédure d'affiliations et des moyens de contrôle éventuels.

3.2. Bilan des amendes B-Bw pour la période sept./oct. 2013. (Deneve).

Le montant s'élève à 11 000,00€ concernant principalement le non-respect des PC 33 Licences de coaches et PC 59 Changements aux calendriers.

3.3. Communication officielle du Président de l'AWBB aux arbitres B-Bw.

Ce courrier est lu à titre d'information.

3.4. Annonce des forfaits dans les championnats régionaux.

Rappel : ceux-ci doivent être communiqués par le Département Championnat aux CP.

3.5. Système de convocations des arbitres provinciaux B-Bw.

Echange de vues.

4. Assemblée générale AWBB du 23 novembre 2013.

4.1. Composition de la délégation.

Mrs Culot, Dujardin, Loozen, Mespouille, Vancabeke, Van Wallendael (avec procuration).

4. 2. Ordre du jour.

Celui-ci sera examiné en détail lors de notre réunion du lundi 18 novembre 2013.

Il nous est signalé que le Budget 2014 présenté, sera vérifié par la Commission financière lors de sa réunion du 19 novembre 2013.

5. Etude du R.O.I.

5.1. PC1 Obligations des clubs. (Deneve)

Le texte reçu sera examiné à notre prochaine réunion en vue de présenter une proposition de modification.

5.2. PC 3/PC 28 Fonctions d'officiels. Délégués aux arbitres.

La décision de présenter un texte en vue d'une modification sera prise à une prochaine réunion.

5.3. PC32.8. Modalités de contrôle des licences de coach.

La décision de présenter un texte en vue d'une modification sera prise à une prochaine réunion

${\bf 6.}\ \ Rapport\ de\ nos\ représentants\ si\'egeant\ dans\ les\ différents\ d\'epartements.$

6.1. Département Arbitrage. (Mr Lamy)

Notre représentant nous fait rapport concernant l'effectif des arbitres R1M et les formations pour arbitres régionaux et provinciaux prévues par le Département pour la saison 2013-2014.

6.2. Commission législative (Mr Vancabeke).

Notre représentant nous informe des sujets abordés à savoir :

- PC32.8 Contrôle des licences de coachs lors de la réunion annuelle des arbitres,
- le nombre de rencontres des arbitres de clubs pour le PC 1,
- PA26.B2 Décision-quorum lors des élections provinciales, si un seul candidat,
- organisation des Championnats jeunes régionaux qualité des équipes,
- application PJ48 concernant un arbitre/joueur absent. Quelle fonction pénalisée?,
- amendes appliquées? :
 - lors de modifications aux calendriers pour un coach en examen,
 - pour un retard d'une rencontre suite au retard de la rencontre précédente.

7. Examen des rapports des comités fédéraux.

7.1. Conseil d'administration. n°5 du 21 octobre 2013. pt.10. Divers.

Mr Lamy souhaite avoir des informations (composition, objectifs,...) concernant la commission AWBB/VBL chargée de revoir la partie compétition du ROI-FRBB. Mr Flament communique les renseignements demandés.

Mr Delchef précise que la partie compétition <u>pourrait être</u> décidée par les régions uniquement.

8. Divers.

- 8.1. Dénomination des clubs/Assemblée générale. (Mr Mespouille).
 Non prévu par le PA76.
- 8.2. Délais de convocation. Stages régionaux (Mr Mespouille). La dernière séance de sélection était tardive.
- 8.3. Forfait général (Mr. Monsieur O.).

Une dérogation sera demandée au CdA afin que les joueuses puissent continuer à jouer dans une équipe « P2 Dames spéciale ».

- 8.4. Joueur de P1 évoluant occasionnellement en N3- références (Mr. Monsieur O). ROI-AWBB PC53/ROI-FRBB PCD138/Newsletter AWBB 497 du 06/09/2013
- 8.5. N° de matricule BIS/obligation équipes jeunes (Mr Dujardin). Demande d'informations.
- 8.6. Indemnités d'arbitrage R1D et R2D. (Mr Dujardin) Mise en concordance du TTA et du site AWBB

Prochaine réunion : Préparation de l'Assemblé générale AWBB du 23 novembre 2013, le lundi 18 novembre 2013 à 19h30 Palais du Midi 3ème étage.

C. DUJARDIN / Y. LAMY.